

2026

## CONFERENCES JURIDIQUES

Conférences juridiques à destination des acteurs de l'action sociale, médicosociale, de la famille et de l'éducation, de l'enfance et de la petite enfance

INTERVENANT



PIERRE-BRICE  
LEBRUN

### Information préoccupante ou signalement ? Dénoncer les maltraitances

Mardi 29 septembre 2026 – 9h30-12h30



40€



3h



Distanciel

#### PRE-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire.

#### OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- Permettre à tout professionnel confronté à une situation de personne vulnérable en danger d'utiliser correctement les outils juridiques adéquats ;
- Convaincre les professionnels que le droit est une matière littéraire et stratégique, un ensemble d'outils qu'il faut savoir manier ;
- Préciser les notions d'enfant maltraité, en danger ou en risque de danger et les critères qui les définissent ;
- Préciser ce qu'est une personne vulnérable, le cadre légal de la vulnérabilité, vraie ou supposée, et ses conséquences ;
- Comprendre la différence entre information préoccupante et signalement ;
- Appréhender la procédure et le contenu du signalement, la manière dont il faut le rédiger, et pourquoi ;
- Définir le rôle des différents acteurs ;
- Convaincre que le droit apporte plus de solutions, de réponses utiles qu'il ne pose de problèmes inutiles.

#### CONTENUS DE LA CONFERENCE

Cette conférence répondra – de manière concrète, illustrée et argumentée – aux questions légitimes que se posent les professionnels. Elle reprendra la définition légale de la vulnérabilité et les conséquences de cette vulnérabilité, pour la personne concernée et pour les professionnels. Elle rappellera que la protection de l'enfance est, en France, de la compétence de trois acteurs, et que le mineur présent sur le sol français est placé de fait sous une mesure de protection appelée minorité, exercée par ceux qui exercent sur lui l'autorité parentale. Lorsque cette protection est défaillante, quand les parents dépassent ce que la loi fixe comme limites à leur liberté éducative, que l'enfant peut être considéré comme en danger, les pouvoirs publics ont pour mission d'intervenir, selon une logique de subsidiarité. Elle rappellera également que seul un doute raisonnable et réfléchi, étayé par des éléments factuels (paroles, constatations, etc.) est nécessaire pour effectuer un signalement (le recueil des preuves est la mission de l'officier de police judiciaire). Une mauvaise utilisation des outils juridiques est malheureusement susceptible d'offrir l'impunité au coupable. Etre reconnue victime est pourtant nécessaire pour que la victime puisse se construire ou se reconstruire et, accessoirement, pour qu'elle soit dédommée (sans poursuites, pas de coupable, pas de victime, pas de réparation) ...



ORGANISME DE FORMATION 11750205875

SIRET 784 361 222 000 10

POLE.FORMATION@LFSM.FR

TEL: 01 42 66 20 70

WWW.LFSM.ORG

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

Apports théoriques, interactivité, échanges à partir de situations concrètes exposées par les participants.

## **INTERVENANT**

Ancien éducateur spécialisé, Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit principalement dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, publiés essentiellement chez Dunod, comme *La protection des personnes vulnérables* (2026), *Droit à l'usage des psychologues* (2024), *La protection de l'enfance* (2024) et *Droit en action sociale et médicosociale* (2021) – [www.profdedroit.com](http://www.profdedroit.com)

## **PUBLIC DESTINATAIRE**

Acteurs de l'action sociale et médico-sociale, de la famille et de la dépendance, du handicap et de la prévention, de la santé, de la jeunesse, de l'enfance et de la petite enfance (tous niveaux hiérarchiques).

## **DUREE**

1 conférence de 3 heures de 9h30 à 12h30 en distanciel.

Après validation de votre inscription, nous vous enverrons un lien et un code d'accès pour suivre cette conférence à distance.

## **LIEU**

Conférence en ligne – possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses.

Connexion avec ou sans caméra sur la plateforme Zoom.

## **COUT**

40 euros.

## **DELAI D'ACCES**

Inscription possible dans la limite des places disponibles et jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date de la conférence.

## **MODALITES D'EVALUATION**

La dimension d'évaluation formative est présente tout au long de la conférence par les retours des participants. A l'issue de celle-ci, la dimension d'évaluation sommative est faite sous forme orale et écrite. Les participants sont invités à faire une évaluation à chaud avec l'intervenant, puis à remplir une fiche d'évaluation, qui donne lieu à une synthèse globale.

## **ACCESSIBILITE**

La Ligue Française pour la Santé Mentale est soucieuse d'accueillir au mieux tous les publics et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Si vous êtes concerné, le Pôle Formation est à votre écoute : [pole.formation@lfsm.fr](mailto:pole.formation@lfsm.fr) / T. 01 42 66 20 70



**Retrouvez toutes les informations**  
**Inscrivez-vous!**

<https://www.billetweb.fr/conferences-juridiques-2026-par-pierre-brice-lebrun>



ORGANISME DE FORMATION 11750205875

SIRET 784 361 222 000 10

[POLE.FORMATION@LFSM.FR](mailto:POLE.FORMATION@LFSM.FR)

TEL: 01 42 66 20 70

[WWW.LFSM.ORG](http://WWW.LFSM.ORG)